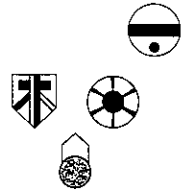


# CARTOPHILIA HELVETICA

Postfach 3037 CH-8201 Schaffhausen



9. Jahrgang

9<sup>e</sup> année

## BULLETIN No 4 / 1994

### Inhalt / Sommaire

Lettre à nos membres - Mitgliederbrief	3
In Memoriam Sylvia Mann	4
Cartiers Parisiens: A propos des jeux de Boboeuf	7
La taxe sur les cartes à jouer: Le Canton de Genève	13
Internet playing-card forum announcement	24
Ein neues Kartenspiel: Typographie als Kunstform	26
Jahresversammlung / Assemblée annuelle 1995: Solothurn / So- leure - Mülliswil (13/14 Mai)	27

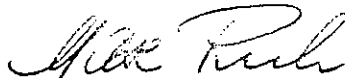
Mitgliederbrief

Sehr geehrte Damen und Herren,

mit einiger Verspätung erhalten Sie das "Bulletin 4/94". Als Beilage dürfen wir Ihnen einen Sonderdruck mit einer Arbeit unseres Präsidenten Prof. Dr. Walter Haas überreichen. Er hat es unternommen, den interessanten Lebensweg des Freiburger Kartenmachers Alphonse Favre darzustellen.

Im Namen des Vorstandes wünsche ich Ihnen und Ihren Angehörigen frohe Weihnachten und ein glückliches neues Jahr.

Mit freundlichen Grüßen



Lettre à nos membres

Mesdames, Messieurs,

le voilà, notre "Bulletin 4/1994". Il vous apporte la triste nouvelle du décès de notre amie Sylvia Mann.

Ci-joint vous trouverez l'étude, écrite par notre président M. Walter Haas sur la vie intéressante du cartier fribourgeois Alphonse Favre.

Au nom du comité je vous souhaite joyeux Noël et je vous présente les meilleurs voeux pour une excellente année 1995.

Avec nos salutations les plus respectueuses



# Sylvia Mann

8/6/1924 - 6/11/1994

Sylvia Mann nous a quittés. Nous voilà donc portant le deuil d'une personnalité hors du commun.

Comme il arrive souvent, c'est le hasard qui mit Sylvia Mann sur la voie: un jour, pendant la dernière guerre, elle trouva chez un bouquiniste un livre bizarre (celui de W.Gurney Benham) qui lui révéla que les cartes ont une histoire. Depuis lors, ce thème n'allait plus la lâcher. Car Sylvia Mann était une savante. Même si la guerre l'avait empêchée de faire des études, sa soif de savoir lui fit acquérir l'histoire et - qui plus est - la comprendre. Douée en outre d'un sens très sûr pour les liens même cachés entre des faits de toute nature, elle arrivait mieux que beaucoup d'autres à faire "parler" l'histoire; ainsi, elle fut parmi les premières à entrevoir comment les bouleversements politiques du bassin méditerranéen ou en Europe centrale se sont répercutés sur la configuration et la répartition géographique de divers types de cartes.

Suivant l'exemple d'un ami, William Penn, Sylvia Mann se mit elle-même à collectionner. Ce faisant, elle eut une main très heureuse. Passionnée de pêche - avec ses proches, elle disposait d'un "loch" écossais - elle était donc aussi douée pour la "chasse": en effet, sa collection est sans doute aujourd'hui l'une des plus importantes collections privées de cartes à jouer au monde. Toutefois, il ne lui suffisait pas d'accumuler des trouvailles; elle aimait aussi les examiner de près; ainsi, elle en vint à distinguer deux grandes catégories: d'une part les cartes "standard" aux portraits traditionnels qui, bien que différents selon les régions, remontent parfois à des antécédents communs, et d'autre part les portraits "fantaisies" des cartes de luxes, produits éphémères des goûts et des préoccupations au moment de leur publication. En 1966, elle publia pour la première fois cette typologie scientifique des cartes à jouer, aujourd'hui universellement reconnue.

Sylvia Mann ne s'est pas contentée de réunir des objets; elle savait aussi rassembler des personnes. D'abord dans son restaurant, "The Playing-Card", qu'elle avait ouvert à Rye dans les années '50, mais auquel elle dut renoncer après sept ans pour raisons de santé. Lorsque, un peu plus tard, avec quelques amis collectionneurs elle fonda la société qui deviendra la "International Playing-Card Society", elle fut tout naturellement choisie pour en être la première présidente. De toute manière, ses intérêts dépassaient les frontières; aussi participait-elle souvent aux réunions de collectionneurs d'autres pays pour y

échanger des informations - si ce n'était pour présenter l'une de ses brillantes conférences, dont la dernière fut celle de Vitoria en septembre de cette année. En 1990, elle présenta une partie de sa collection personnelle au Musée allemand de la carte à jouer de Stuttgart-Leinfelden, sous forme d'une somptueuse exposition de portraits "standard" anciens et récents du monde entier; bien entendu, elle rédigea aussi le texte original, anglais, d'un catalogue paru en deux volumes... En Suisse, nous avons eu le privilège de l'accueillir Sylvia Mann à plusieurs occasions, la dernière fois à Neuchâtel, en 1993. Lors de sa visite de 1987, elle fut nommée membre d'honneur de la *Cartophilía Helvetica*.

Sylvia Mann a publié plusieurs ouvrages qui devinrent bientôt des "classiques" du genre. En outre, avec un dévouement remarquable, elle répondait aux innombrables questions qui lui étaient adressées de partout. Pourtant, elle n'a jamais fait étalage de ses énormes connaissances, préférant les diffuser discrètement, presque en passant. Car ce qui caractérisait Sylvia Mann n'était pas seulement son intelligence, son flair pour l'essentiel, sans parler de son amabilité ni de son charme si typiquement britannique: une de ses grandes qualités était aussi sa maîtrise de l'expression dans une langue bien à elle, à la fois précise et simple, dense et élégante.

Sylvia Mann n'est plus. Avec elle, la communauté mondiale des cartophiles a perdu une partie de son âme.

B. Eberhard, novembre 1994.

Sylvia Mann hat uns verlassen. Wer sie gekannt oder auch nur von ihr gehört hat, trauert um einen aussergewöhnlichen Menschen.

Wie andere kam auch die Verstorbene nur durch Zufall zum Thema Spielkarten: in einem antiquarischen Buch (von W. Gurney Benham) begegnete sie in den Kriegsjahren erstmals der Spielkartengeschichte, der sie später ihr Lebenswerk widmen sollte. Sylvia Mann war nämlich eine Gelehrte. Obwohl ihr Studium dem Zweiten Weltkrieg zum Opfer gefallen war, hat sie sich vor allem Geschichte wissbegierig angeeignet und, was seltener vorkommt, auch wirklich verstanden. Zudem besass sie einen geradezu einmaligen Sinn für Zusammenhänge. Sie machte darum manche Entdeckung, so z.B. wie sich die komplizierte Geschichte im Mittelmeerraum oder in Zentraleuropa auf die Gestaltung und Verbreitung der Spielkarten ausgewirkt hat.

Nachdem sie von William Penn und seiner umfangreichen Sammlung dazu angeregt worden war, begann Sylvia Mann auch ihrerseits zu sammeln. Und schon bald machte sie einmalige Funde. Sie war eben nicht nur leidenschaftliche Anglerin - zusammen mit Verwandten fischte sie bis zuletzt in einem eigenen schottischen "Loch" - sondern auch eine gute "Jägerin": als solcher gelang es ihr, die gegenwärtig wohl bedeutendste private Spielkartensammlung der Welt aufzubauen. Doch wo die meisten nur horten, erkannte sie den Unterschied zwischen den Standardbildern der Gebrauchskarten, deren unzählige Regionalformen entwicklungsgeschichtlich auf nur wenige Ur-Typen zurückgingen und oft eng untereinander verbunden waren, und den immer wieder nur dem jeweiligen Zeitgeist

verpflichteten Fantasiebildern der Luxuskarten. In einem 1966 erschienen und für Sammler geschriebenen Buch hat sie damit den Grundstein für eine heute allgemein anerkannte, wissenschaftlich fundierte Spielkartentypologie gelegt.

Sylvia Mann konnte aber nicht nur Sachen, sondern auch Menschen zusammenbringen. Diese Gabe ist ihr sicher schon in ihrem Restaurant zugute gekommen: in den fünfziger Jahren hat sie nämlich in Rye eine The Playing-Card genannte Gaststätte eröffnet, die sie aber aus Gesundheitsrücksichten schon nach sieben erfolgreichen Jahren wieder aufgeben musste. Als sie dann wenig später mit einigen Sammlerfreunden den Verein gründete, aus dem die "International Playing-Card Society" werden sollte, wurde sie ganz selbstverständlich dessen erste Präsidentin. Sie reiste aber auch gerne an ausländischen Sammlerveranstaltungen, die sie häufig mit originellen und brillanten Vorträgen bereicherte. 1990 stellte sie dann im Deutschen Spielkartenmuseum, Stuttgart-Leinfelden, Teile ihrer eigenen Sammlung aus: daraus wurde eine breit angelegte Ausstellung alter und neuer Standard-Spielkarten aus aller Welt; natürlich hat sie bei dieser Gelegenheit auch den englischen Original-Text des zwei-bändigen Katalogs selber verfasst... In der Schweiz durften wir sie mehrmals willkommen heissen, zuletzt noch 1993 in Neuchâtel. Seit 1987 ist Sylvia Mann Ehrenmitglied der Cartophilia Helvetica.

Sylvia Mann hat Bücher geschrieben die bald zu eigentlichen "Klassikern" wurden. An sie gerichteten Fragen beantwortete sie immer mit grösster Hingabe. Dabei wurde ihr enormes Wissen nie aufdringlich; ihre Kunst bestand darin, die Dinge zwar eindrücklich aber leise, fast beiläufig auszudrücken. Sylvia Mann war eben nicht nur klug, instinktsicher und lebenswürdig; sie war auch noch wortgewaltig, mit einer ihr eigenen, präzisen und doch einfachen, knappen und doch eleganten Sprache begabt.

Sylvia Mann hat uns verlassen. Die Gemeinde der Spielkartenfreunde hat seither ein Stück ihrer Seele verloren.

B.Eberhard, November 1994

## CARTIERS PARISIENS: À PROPOS DES JEUX DE BOBOEUF

Reconnaissons d'emblée que sans les nombreuses recherches françaises nous ne verions pas très clair dans le foisonnement des fabricants de cartes à jouer en France. Ces travaux sont absolument inestimables vu l'ampleur du sujet et l'éparpillement des sources, pas toujours limpides au demeurant. Si nous tentons, à notre tour, d'apporter une pièce bien modeste à cet énorme dossier, ce n'est pas pour prendre nos amis français en flagrant délit d'erreur ou d'omission; c'est au contraire pour contribuer dans la faible mesure de nos moyens à des travaux auxquels nous ne pouvons que rendre hommage.

Notre remarque se rapporte au "cartier" parisien Pierre Boboeuf, actif de 1837 à 1845, au 23 de la rue Cadet. Selon Thierry Depaulis, l'imprimeur-lithographe Boboeuf "a publié trois jeux alphabétiques en chromolithographie, dessinés par F. Séré et déposés en 1840"<sup>1)</sup>. Il précise que, au titre du Dépôt Légal, la Bibliothèque Nationale possède trois jeux de Boboeuf: "le Jeu de cartes arithmétique, le Jeu de cartes abécédaire et le Jeu de l'alphabet musical, qui porte la mention "Jeu breveté, Lith. en couleur de Boboeuf, rue Cadet 23" (...)". Le jeu musical est accompagné de la reproduction d'une lettre de Mr. Berton, membre de l'Institut, officier de la Légion d'Honneur, inspecteur général au Conservatoire, pour qui "le Jeu de cartes inventé par Mr. Boboeuf (...) est une chose ingénieuse...". Puis Depaulis ajoute: "Les deux autres jeux sont annoncés sous presse. La production de Boboeuf a dû se limiter à cela"<sup>2)</sup> - donc à trois jeux.

Cette affirmation semble confirmée non seulement par le Musée d'Issy-les-Moulineaux qui, dans son catalogue "Un Donateur - une Collection" parle également de trois jeux et reproduit un jeu musical<sup>3)</sup>, mais aussi par le catalogue de la Collection Cary<sup>4)</sup> qui donne le même jeu musical, en même temps que le jeu "abécédaire" et le jeu "arithmétique". Toutes ces illustrations de même que celles du livre de Jean Vérame<sup>5)</sup> concernent trois jeux qui, tous, montrent, entre autre, une carte miniature au portrait "officiel" à une tête au milieu du bord supérieur. Pour le reste, les cartes musicales comportent une cartouche centrale avec une note ou un autre signe musical et, plus bas une deuxième cartouche contenant un objet ou une scène "mnémotechnique" relative à l'objet central, comme par exemple un "Mi-roir" pour la note Mi ou un "Ré-chaud" pour le Ré !. Un décor abondant, imprimé en noir, rouge, bleu, vert et surtout avec beaucoup d'or, différent pour chaque carte, remplit le reste des surfaces<sup>6)</sup>. Le jeu "abécédaire" présente une autre décoration, encore plus somptueuse: les lettres, objet du jeu, y sont présentées dans une cartouche centrale flanquée, lorsqu'il s'agit de majuscules, de deux minuscules l'une en écriture romaine et l'autre en italique. Une cartouche inférieure représente un animal ou un objet dont le nom commence par la lettre figurant sur la carte: un arrosoir pour la lettre "a", un chien pour le "C" ou encore un zèbre pour le "Z". Cette décoration fut visiblement réutilisée pour le jeu "arithmétique", donc forcément postérieur au jeu "abécédaire",

- 
- 1) Cf. Thierry Depaulis, Cartiers Parisiens du XIXe siècle, Paris 1987, p. 7.
  - 2) Cf. Thierry Depaulis, Boboeuf était-il cartier ? dans L'As de Trèfle, No: 26, mars 1986, p. 15.
  - 3) Cf. Catalogue Un Donateur - Une Collection, 1986, p. 13, No. 138, illustration p. 10.
  - 4) Cf. William B. Keller, A Catalogue of The Cary Collection..., FRA 251, 252, 253.
  - 5) Cf. Jean Vérame, Les merveilleuses cartes à jouer du XIXe siècle, p. 164 et 165.
  - 6) Cf. les illustrations mentionnées du Catalogue du Musée d'Issy-les-Moulineaux.

puisque tout y est identique à l'exception du contenu des cartouches centrales dans lesquelles les lettres ont fait place à des chiffres de 1 à 327)8).

Les jeux ainsi décrits restent en principe au nombre de trois même s'il en existe des variantes dues à des rééditions non encore inventoriées à notre connaissance - à cet égard on comparera, par exemple, la carte "12" reproduite ici avec celle de la collection Cary. Les choses ne changent que lorsque nous lisons attentivement la description du jeu musical donnée par D'Allemagne: selon lui ce jeu "...contient trente-deux cartes (...) divisées en quatre couleurs ou séries possédant la même valeur et reproduisant la gamme. (...) Le roi représente l'Ut, première note de la gamme; la dame, le Ré, seconde note de la gamme; le valet, le Mi, troisième note; l'as, le Fa; le dix, le Sol; le neuf, le La; le huit, le Si, et le sept, le Ut. Chaque carte est divisée en quatre parties; le centre est occupé par une sorte de portique surchargé de décorations<sup>9)</sup>; au-dessous est gravée une petite scène. En haut et à droite, est une petite carte au portrait ordinaire; à gauche, sur une carte de mêmes dimensions que celle ci-dessus, est représentée une portée sur laquelle est une note de musique. Au bas de la carte, dans un écusson Louis XV, est gravée la légende suivante: <<La musique s'écrit sur cinq lignes horizontales, dont la réunion s'appelle portée. La première ligne commence en bas. Les caractères que l'on met dessus et entre les lignes servent à représenter des sons et s'appellent des notes. Il y a sept notes: Do, Ré, Mi, Fa, Sol, La, Si. La huitième n'est que la répétition de la première.>> Cette légende est reproduite sur toutes les cartes du jeu". Nous reproduisons ci-joint une série de ce jeu jusqu'ici inédit, à notre connaissance; les autres séries sont identiques, mises à part les petites cartes à portrait "ordinaire". On constatera que D'Allemagne aurait pu ajouter à sa description qu'au bas de chaque carte on peut lire: "Jeu breveté. Lith. en couleur de Boboeuf, rue Cadet, 23."

Conclusion: Boboeuf n'a pas publié trois, mais quatre jeux (avec éventuellement des variantes, du moins pour certains d'entre eux). Deux de ces jeux présentent des sujets différents (lettres et chiffres) sur un fond décoratif identique; deux autres sont consacrées au même sujet (l'alphabet musical) mais traité un peu autrement sur chacun d'eux et surtout présenté avec des décorations totalement différentes. Par conséquent, lorsque Thierry Depaulis cite le texte de D'Allemagne et les mentions "Jeu breveté...", tout en affirmant qu'il n'existe que trois jeux, il oublie peut être le jeu du Musée d'Issy-les-Moulineaux qui, lui, tout en reproduisant la note Depaulis parue dans l'As de Trèfle, semble ignorer le jeu d'écrit par D'Allemagne. Mais peu importe. Pour terminer, qu'on nous permette de suggérer que le jeu musical reproduit ici fut le premier de la série; lui auraient ensuite succédé dans l'ordre le jeu "abécédaire" et le jeu "arithmétique". Faute de repères suffisants, nous n'avons, hélas, pas de proposition à faire pour le deuxième jeu musical, si ce n'est celle de notre intuition qui tenderait à le placer en queue de liste.

B. Eberhard, Novembre 1994.

- 
- 7) Cf. par exemple les cartes "S" chez Vérame, p. 165 et "14" chez Cary, FRA 152.
  - 8) Contrairement à ce que semble insinuer D'Allemagne. Vol. I, p. 240. En effet, pour lui, les lettres auraient remplacé les chiffres et non l'inverse qui paraîtrait pourtant plus vraisemblable comme nous l'avons vu.
  - 9) Contrairement aux trois autres jeux décrits plus haut, celui-ci est imprimé sans or.
-

# Sol

## SOL-dat

La Musique s'écrit sur cinq lignes horizontales dont la réunion s'appelle portée.

La première ligne commence en bas.

Les caractères que l'on met dessus ou entre les lignes servent à représenter des sons et s'appellent Notes.

Il y a sept notes. Do ou Ut, Ré, Mi, Fa, Sol, La, Si.

La 2<sup>e</sup> est que la répétition de la 1<sup>re</sup>.

© 1877 Tous droits réservés par M. Debout, 115, rue de Valenciennes, 115.

# La

## La-pin

La Musique s'écrit sur cinq lignes horizontales dont la réunion s'appelle portée.

La première ligne commence en bas.

Les caractères que l'on met dessus ou entre les lignes servent à représenter des sons et s'appellent Notes.

Il y a sept notes. Do ou Ut, Ré, Mi, Fa, Sol, La, Si.

La 3<sup>e</sup> est que la répétition de la 1<sup>re</sup>.

© 1877 Tous droits réservés par M. Debout, 115, rue de Valenciennes, 115.

# Si

## SI-flet

La Musique s'écrit sur cinq lignes horizontales dont la réunion s'appelle portée.

La première ligne commence en bas.

Les caractères que l'on met dessus ou entre les lignes servent à représenter des sons et s'appellent Notes.

Il y a sept notes. Do ou Ut, Ré, Mi, Fa, Sol, La, Si.

La 4<sup>e</sup> est que la répétition de la 1<sup>re</sup>.

© 1877 Tous droits réservés par M. Debout, 115, rue de Valenciennes, 115.

# Do

## DO-do

La Musique s'écrit sur cinq lignes horizontales dont la réunion s'appelle portée.

La première ligne commence en bas.

Les caractères que l'on met dessus ou entre les lignes servent à représenter des sons et s'appellent Notes.

Il y a sept notes. Do ou Ut, Ré, Mi, Fa, Sol, La, Si.

La 5<sup>e</sup> est que la répétition de la 1<sup>re</sup>.

© 1877 Tous droits réservés par M. Debout, 115, rue de Valenciennes, 115.



**Do**

La Musique s'écrit sur cinq lignes horizontales dont la première s'appelle poitrine. La première ligne commence en bas. Les caractères que l'on met dessus ou entre les lignes servent à représenter des sons et s'appellent Notes. Il y a sept notes. Do, Ré, Mi, Fa, Sol, La, Si. La 2<sup>e</sup> n'est que la répétition de la 1<sup>re</sup>.

Do-mi-mo

PAR BRUNIER, IMPR. AU SALON DE D'ORLÈANS, RUE CASSE, 22.

**Ré**

La Musique s'écrit sur cinq lignes horizontales dont la première s'appelle poitrine. La première ligne commence en bas. Les caractères que l'on met dessus ou entre les lignes servent à représenter des sons et s'appellent Notes. Il y a sept notes. Do, Ré, Mi, Fa, Sol, La, Si. La 2<sup>e</sup> n'est que la répétition de la 1<sup>re</sup>.

Ré-chaud

PAR BRUNIER, IMPR. AU SALON DE D'ORLÈANS, RUE CASSE, 22.

**Mi**

La Musique s'écrit sur cinq lignes horizontales dont la première s'appelle poitrine. La première ligne commence en bas. Les caractères que l'on met dessus ou entre les lignes servent à représenter des sons et s'appellent Notes. Il y a sept notes. Do, Ré, Mi, Fa, Sol, La, Si. La 2<sup>e</sup> n'est que la répétition de la 1<sup>re</sup>.

Mi-mi

PAR BRUNIER, IMPR. AU SALON DE D'ORLÈANS, RUE CASSE, 22.

**Fa**

La Musique s'écrit sur cinq lignes horizontales dont la première s'appelle poitrine. La première ligne commence en bas. Les caractères que l'on met dessus ou entre les lignes servent à représenter des sons et s'appellent Notes. Il y a sept notes. Do, Ré, Mi, Fa, Sol, La, Si. La 2<sup>e</sup> n'est que la répétition de la 1<sup>re</sup>.

Fa-çot

PAR BRUNIER, IMPR. AU SALON DE D'ORLÈANS, RUE CASSE, 22.





Carte "12" d'un jeu arithmétique.  
Variante à comparer avec le jeu  
reproduit chez Cary FRA 252.

## La taxe sur les cartes à jouer en Suisse

### LE CANTON DE GENÈVE

#### 1703: les débuts.

L'histoire fiscale de Genève n'a pas toujours suivi les mêmes voies que celle des Cantons Suisses<sup>1</sup>. En effet, Genève ne disposait pas de ressources comparables aux leurs (capitulations) et avait à faire face à des besoins proportionnellement plus considérables. La position de la Rome protestante, enclave entourée de puissants Etats catholiques (la France et la Savoie), n'était pas toujours confortable. La défense était donc l'une des préoccupations majeures de la ville: elle se traduisit d'une part par une gestion exemplaire de l'approvisionnement et des réserves en denrées alimentaires (la Chambre des blés et ses Greniers) et d'autre part par un dispositif militaire monumental: les fortifications. Or, l'entretien, l'équipement et l'élargissement de ces fortifications - dont la superficie dépassait celle de la ville elle-même - engloutissaient des moyens considérables. Aussi les autorités étaient-elles sans cesse en quête de nouvelles ressources - ce qui explique que même les cartes à jouer furent mises à contribution beaucoup plus tôt que partout ailleurs en Suisse. Ces charges fiscales, lourdes et mal supportées, furent d'ailleurs parmi les principales causes des turbulences politiques qui agitérent Genève tout au long du XVIIIème siècle. On en vint même à contester les fortifications et leur garnison qu'on voyait peu à peu se retourner contre une population trop contestataire...

C'est en 1703 que - à notre connaissance<sup>2</sup> - il est question pour la première fois d'un impôt sur les cartes à jouer. En effet, le mercredi 14 mars, "faisant le tour (...) tant des impôts, emprunts et contributions que de l'épargne comme étant les quatre canaux et les seules sources qui puissent augmenter le trésor public..."<sup>3</sup>, la Chambre des Expédiens évoqua l'impôt sur les cartes à jouer parmi plusieurs autres possibilités comme, par exemple, celle d'un impôt sur le café. Mais déjà le mardi 3 avril elle y renonça "non seulement par ce qu'il sembleroit par là que le magistrat autoriseroit un jeu qui est deffendu par nos ordonnances; mais surtout par la difficulté de l'exécution et la facilité qu'il y aurait d'en faire contrebande sans qu'on put l'empêcher; les Cartes se faisans près de cette ville et pouvans aisément y être aportées sans être découvert"<sup>4</sup>. Dans un premier temps, ce sont donc des raisons pratiques plus que morales qui font renoncer Genève à l'impôt sur les cartes à jouer car - et cette information mériterait d'être développée - il se fabriquait des cartes dans les environs.

En 1714, l'idée revient sur le tapis: le Conseil des Deux Cent "estima que le tems etoit venu (...) pour l'exécution d'un plan général de nos fortifications: et pour s'en faciliter les moiens, voici ce qu'il a fait: Cette même année 1714 il établit l'impôt sur le papier marqué et en 1716, il mit un impôt sur les cartes à jouer...". C'est du moins ce qu'affirme, en 1734, le Rapport d'une Commission instituée spécialement pour répondre aux "Représentations remises le 8 mars par un grand nombre de citoyens et

- 
1. On sait qu'avant 1814 Genève ne faisait pas formellement partie de la Confédération.
  2. Mais peut-être manquons-nous de sources antérieures.
  3. Registre de la Chambre des Expédiens, p. 1, en date du mercredi 14 mars 1703 (AEG, Fin E No. 1).
  4. Ibidem, p 10.

bourgeois" mécontents du système fiscal<sup>5</sup>. Pourtant la réalité semble avoir été un peu différente. En effet, le 5 octobre 1716, il a bien été décidé que l'impôt sur les cartes à jouer serait "établi" et qu'il serait de "dix-huit sols par sixain ou trois sols par jeu de cartes"<sup>6</sup> comme le proposait le Petit Conseil, mais on renvoya "au surplus par devant la Chambre des Expédiens l'examen de tout ce qu'il conviendra pour l'établissement dudit impôt et prévenir les fraudes et contraventions"<sup>7</sup>. Le 9 décembre de la même année, il a même été formellement décidé "... de renvoyer l'exaction (de l'impôt sur les cartes) jusqu'au 1er mars prochain, mandant cependant la commission des expédiens de régler tous les préalables à ce sujet"<sup>8</sup>.

### 1722 - 1782. Premiers essais, Ferme, Régie et Taxe.

Il semble bien que cette Commission ou "Chambre" ait eu mieux à faire dans l'immédiat. Car ce n'est que le 11 mars de l'année 1722 (!) qu'elle revint sur le sujet en se référant d'ailleurs expressément à la décision du 5 octobre 1716. En effet, après plus de cinq ans, on avait enfin trouvé "des personnes qui s'offrent d'amodier ledit Impost", (de sorte qu'il convenait) "dans (sic) régler les conditions en conséquence de quoy les Règlements suivants ont été approuvés"<sup>9</sup>:

- "1 Article. Que la Ferme de l'Impost pour les Cartes sera admodiable pour dix ans."
- "2 Article. Que le prix des Cartes en détail sera de six sols le jeu complet & le jeu d'ombre & de piquet a deux quart de moins par jeu & ceux qui voudront achepter une grosse & au dessus le prix est de 69 (livres) - la grosse où les cartes seront complètes - et à 63 (livres) - la grosse de celles pour le jeu de Piquet et d'ombre."
- "3. Le jour de l'adjudication de la ferme, il sera publié & affiché que défences sont faites a toutes personnes de quelle qualité & condition qu'elles soient d'introduire dans cette ville & dans l'étendue de la Souveraineté aucunes (sic) Cartes, pas même un jeu, sous peine de confiscation & d'amende de 60 escus applicable le tiers au Revelateur, un autre tiers à la seigneurie & l'autre Tiers au Fermier".
- "4. Qu'il sera donné de rapporter à la maison de ville dans trois jours après publication faite, généralement toutes les cartes que l'on aura en sa puissance, lesquelles le fermier remboursera au prix d'achat & pourra vendre au

---

5. Cf. p. 20. Ce Rapport, fort de 112 pages in folio, relate l'histoire des fortifications de Genève ainsi que l'origine, la nature et l'importance des moyens mis en oeuvre pour les financer. Il est inséré dans AEG, Registre du Conseil 1734, Tome 1er (3 janvier - 13 juillet), après la p. 397. C'est sans doute à ce Rapport que fait allusion G. Schanz, dans son ouvrage "Die Steuern der Schweiz" (Stuttgart 1890, Vol. IV, page 194, note 3).

6. AEG, Registre du Conseil 1716, p. 425.

7. AEG, ibidem, p. 429.

8. AEG, ibidem, p. 515

9. AEG, Registre des Commissions des Expédiens (Fin E No. 1), p. 77 à 79.

prix de sa ferme après avoir esté repliées & scellées du sceau du fermier sous la peine & confiscation ci dessus<sup>10</sup>."

- "5. Defendu de faire fabrique ni vendre aucunes cartes en Gros ni en Detail sauf par les Bureaux établis par le fermier, sous la confiscation & amende ci dessus".

Pour le reste, il est défendu de jouer - en public aussi bien qu'en privé - avec des cartes autres que celles de la Ferme (art. 6) ou de vendre de vieilles cartes sinon au Fermier (art. 7); les jeux et les sixains porteront le sceau de la Seigneurie, de lourdes peines (châtiment corporel et cinq cent écus d'amende) étant réservées aux faussaires (art.8). Les cartes en transit seront déposées aux halles (art.9); les commis de la Ferme inspecteront les cartiers, revendeurs et cabarets; pour les visites aux particuliers, les commis seront accompagnés d'un Auditeur (art.10). La dernière disposition (art. 11) s'adresse au Fermier, tenu d'assurer un approvisionnement suffisant et de bonne qualité.

Voilà donc l'impôt sur les cartes à jouer bel et bien introduit. Mais il semble que la Ferme n'a pas donné satisfaction et fut bientôt remplacée par une Régie. Pourtant, tout donne à penser qu'en "nationalisant" une production pour la louer ensuite à un ou plusieurs particuliers, l'Etat n'a pas non plus obtenu les résultats escomptés, de sorte qu'au bout de quelque temps ce régime fut à nouveau abandonné<sup>11</sup>. En tout état de cause, nous ne connaissons pas de cartes "scellées" à cette époque et rien n'indique que le "Jeu des Officiers" et le "Nouveau jeu des Officiers" de Jean Rodolphe Hauser, tous deux édités en 1744, soient sortis d'une régie d'Etat.

Mais l'impôt sur les cartes n'était qu'en veilleuse. Nous le retrouvons en 1782 lorsqu'un décret du 21 novembre <sup>12</sup> stipule que:

"...toutes les cartes à jouer dont on se servira dans la ville et sur le Territoire paieront à l'Etat un droit d'un florin neuf sols par sixain, soit trois sols six deniers par jeu".

Suite à ce décret, une proclamation du 3 décembre de la même année 1782<sup>13</sup>, signée Puerari, interdisait à quiconque à partir du lundi 9 décembre de se servir de cartes qui n'auraient pas été "marquées du sceau destiné à cet usage". Tous les jeux non marqués devaient donc être soumis d'ici-là au "préposé pour marquer les jeux de cartes et en percevoir le droit" qui était un certain Berney, huissier demeurant au 95 de la rue du Soleil Levant.

Ces dispositions qui ne sont pas sans rappeler le Règlement de 1722 furent-elles scrupuleusement respectées ? Il est permis d'en douter si l'on songe à l'agitation

---

10. voir aussi AEG, Fin. Z 5 1, fol 25.

11. David Hiler donne la date de 1750. Cf. Recherche sur les finances publiques d'une cité-état au XVIII siècle, mémoire d'histoire économique, Genève 1983, p. 81 (AEG, Mss. hist. 252/327).

12. Titre XXIV, article VIII.

13. Archives de l'Etat de Genève (AEG), Vol. 3289, Fo. 2561

générale qui marqua les dernières années de l'indépendance genevoise. Ou serait-ce encore l'effet du hasard que, de cette deuxième période également, il ne nous soit parvenu aucune carte estampillée ?

### **1798. Le régime français.**

Mais quelle importance au regard des bouleversements qui s'annonçaient ? Le 15 avril 1798 les troupes françaises occupent la ville : c'est l'annexion par la "Grande Nation", annexion qui durera près de 16 ans. Genève, en devenant Chef-lieu d'un nouveau Département du Léman, se retrouvait ainsi sous le régime français. Pour les cartes à jouer cela signifiait que si, en soi, l'impôt subsistait, le mode de perception et de contrôle allait changer: le papier filigrané et la bande de contrôle remplaceront le timbre humide. Pire, rompant avec la tradition des portraits régionaux et étouffant la prolifération des créations populaires spontanées de la période révolutionnaire, la Régie allait même imposer un portrait officiel unique pour tout le pays, soi-disant pour des raisons d'esthétique mais en réalité pour faciliter les contrôles. Le rôle des cartiers en était réduit à la coloration et à la finition des cartes. Genève ne fit pas exception puisque même le fameux et éphémère portrait de 1810, dessiné par Mongey d'après des cartons de David et gravé par Andrieu y fut "produit" par la "Fabrique de Gassmann, place de la Madelaine no. 166"<sup>14</sup>.

Le 31 décembre 1813, profitant des revers militaires de Napoléon, Genève proclama à nouveau son indépendance. Le 1er juin 1814, un contingent helvétique débarqua à la demande du gouvernement genevois et le 19 mai 1815 fut signé l'Acte de réunion de Genève à la Suisse comme 22ème Canton.

### **1816. Un nouveau Droit cantonal.**

Tout naturellement, à ce nouveau tournant de son destin, Genève perd quelque peu de vue la fiscalité sur les cartes à jouer. Pourtant le 13 juin 1816 déjà, une nouvelle "Loi sur les droits d'enregistrement de timbre et d'hypothèque"<sup>15</sup> stipule à son article 145 que:

"Les cartes à jouer seront soumises à un timbre de trois sols par jeu, soit 18 sols par sixain".

Le 29 juin, un Arrêté du Conseil d'Etat détermine "le mode de perception du droit de timbre sur les cartes à jouer"<sup>16</sup> afin de faire connaître "à la Direction du timbre et aux contribuables leurs obligations et leurs droits respectifs" (Préambule). On y précise en particulier que:

- Le droit de trois sols par jeu est perçu quel que soit le nombre de cartes (article premier);

---

14. Au demeurant, le régime français fait l'objet d'une présentation spéciale dans le cadre de la présente série.

15. Voir Recueil authentique des Lois et Actes du Gouvernement de la République et Canton de Genève, ("Recueil"), Tome II, 1816, page 228 et suivantes.

16. Ibidem, page 331 et suivantes.

- Un timbre particulier sera apposé sur le papier employé à la fabrication des As de chaque jeu et les droits seront acquittés au moment de cette apposition (article 2).
- Les jeux une fois terminés et assortis seront présentés au bureau du timbre pour y être vérifiés et l'enveloppe revêtue d'une bande sur laquelle sera apposé le timbre du Canton. Cette formalité sera remplie sans frais (article 3).

Les As des jeux déjà fabriqués et conditionnés ne pouvant plus être timbrés (!), ces jeux seront présentés jusqu'au 15 juillet pour être au moins munis de la bande officielle, en l'occurrence contre acquittement du droit (article 11). En principe, de tels jeux devaient être vendus jusqu'au 1er octobre, à moins qu'un délai supplémentaire fût demandé par le fabricant (article 12). Quant aux particuliers, on leur donna jusqu'à la fin de juillet pour user et éliminer leurs cartes non timbrées (article 13).

Enfin, on remarquera encore quelques dispositions générales caractéristiques:

- Le nom du fabricant devra figurer sur l'enveloppe de même que sur l'une des figures de chaque jeu (article 4). Il n'y aura donc pas de jeux anonymes genevois, sous peine de confiscation et d'une amende jusqu'à dix florins par jeu saisi (article 10);
- Il faut une licence (permission du Conseil d'Etat dûment enregistrée) pour fabriquer et débiter des cartes à jouer (article 6).
- Visiblement sous une influence française persistante, l'on envisage l'utilisation de "formes" (moules, portraits) uniformes. En attendant la mise au point de ces formes qui ne virent heureusement jamais le jour, les fabricants pourront utiliser leurs propres "formes" (article 7) mais devront en déposer un modèle au bureau de la Direction du timbre (article 8).

### **Le mécontentement de l'Administration et des cartiers.**

Ce système fut loin de soulever l'enthousiasme. L'Administration n'était pas encore préparée pour le mettre en pratique: le 5 juillet on en était encore à examiner un projet pour le timbre des As et un modèle pour la bande<sup>17</sup>. Pour ce qui est du principe, M. L.G. Cramer, Directeur du timbre, ne se lasse pas de faire savoir à la Chambre des comptes qu'il eût été préférable de suivre la marche adoptée par l'Administration française (celle du papier filigrané fourni par l'Etat) plutôt que la méthode "aussi longue qu'embarassante" qu'elle avait choisie<sup>18</sup>. A la limite, le fisc aurait souhaité établir un monopole d'Etat comme l'avait fait le Canton de Vaud<sup>19</sup>.

De leur côté, les cartiers étaient non moins mécontents. Mais selon eux, il eût fallu s'inspirer de l'ancien système genevois de 1782. C'est dans ce sens qu'ils adressèrent quatre revendications à la Chambre des comptes<sup>20</sup>, dans le but :

---

17. AEG, Finances D 21/1 No. 153

18. AEG, Finances D doc. du 12 novembre 1816

19. AEG, Finances D 30/8, du 22 mai 1820

20. AEG, Finances D 21/1 No. 154 du 6 juillet 181



- De n'avoir pas à payer d'avance des montants trop considérables, étant pour la plupart infortunés;
- D'obtenir un rabais sur les droits de manière à tenir compte des déchets inévitables lors de la fabrication des As à l'aide de papier déjà timbré;
- De remplacer la présentation des jeux terminés au bureau du timbre par un contrôle "dans les fabriques" selon la pratique de 1782;
- Enfin, de faire exonérer les cartes exportées.

En 1816, ces cartiers genevois étaient au nombre de quatre, à savoir :

- (Jean-Georges) Gassmann,
- N(icolas) Huteau (ou Hutteau)
- Marc Vincent,
- J(ean)-P(ierre) A(braham) Haldy (ou Aldy).

Il s'agissait d'un quatuor très inégal. Jean-Georges Gassmann était de toute évidence le plus important : Originaire de Sempach (LU), il avait près de 50 ans. Il était établi à Genève depuis au moins 1791 et habitait avec sa famille au 3ème étage du 166 de la rue de la Madelaine. Il travaillait avec son fils aîné, François (né en 1792 et qui lui succédera quelques années plus tard), et un ouvrier d'environ 37 ans du nom de Gaspard Chambex originaire de Anières (Savoie)<sup>21</sup>. On savait qu'il avait été "pris deux fois en contravention sous la Régie française"<sup>22</sup>. Aussi, tant l'Administration que ses confrères s'attendaient toujours à le voir frauder; pourtant, personne, semble-t-il, ne le prit plus en défaut<sup>23</sup>.

Un deuxième fabricant prospère était Nicolas Huteau établi à la Tour-de-Boël, no. 72. Bourgeois de Genève quoique né à Nantes vers 1753, il était marié et riche mais sans successeur. C'est pourquoi, avec les années, il se mit à ralentir l'activité de son atelier<sup>24</sup> qui finit par disparaître avec lui après 1828<sup>25</sup>.

A côté de ces deux fabricants "anciens, achalandés et dans une position aisée"<sup>26</sup>, les deux autres sont des "fabricants nouveaux et sans moyens"<sup>27</sup>. Le premier, Jean-Pierre Haldy (ou Aldy), semble avoir attiré les coups du sort. Cartier de formation, il est, en 1797, ouvrier chez Jean-Antoine Bermond, fabricant en fin de carrière. Mais au lieu de lui succéder, il abandonne le métier (le régime français y était-il pour quelque chose ?). Le 28 juillet 1813, sa femme épileptique et aliénée disparaît avec le cadet de ses quatre enfants. Il semble qu'elle se serait donné la mort en se jetant au lac. Haldy reprend alors son métier de cartier et s'établit à son compte, mais sans succès: le 12 décembre 1816, il présente 40 jeux au timbre, puis plus rien jusqu'au printemps suivant<sup>28</sup>. Il venait

---

21. AEG, D, 2.204

22. AEG, Finances D 23/2 No. 169 du 23 mai 1817

23. Ibidem et Finances D 33/10 du 15 mars 1821

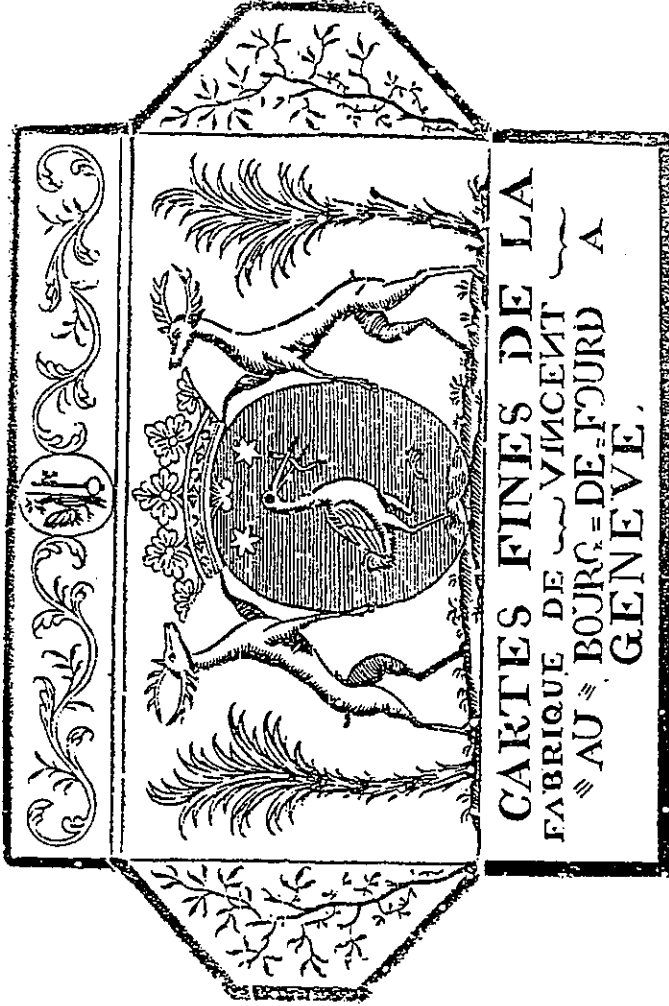
24. AEG, Finances D 30/8 du 22 mai 1820

25. Il n'est plus mentionné dans les livres d'adresses après 1828.

26. AEG, Finances D 30/8 du 22 mai 1820

27. Ibidem

28. AEG, Finances D 23/2 No. 169 du 23 mai 1817



Emballage de sixain au nom de "Vincent au Bourg-de-Fourd a Geneve". 20 x 28 cm. Tirage (peut-être postérieur) d'un bois en usage sans doute vers 1815. Le nom de Vincent semble avoir remplacé celui d'un fabricant plus ancien (fin du 18e siècle ?). À noter que Vincent aurait changé d'adresse en cours de carrière (de Bourg-de Four à la rue des Chaudronniers)

pourtant d'acheter six à sept rames de papier assorti (de quoi fabriquer 1000 à 1500 jeux, selon les dimensions du papier et des catégories de jeux) et, le soir, "travaillait assiduellement dans son atelier"<sup>29</sup>. Rien n'y fit : en 1817 déjà, il renonce définitivement pour devenir "remplaçant de garde"<sup>30</sup>.

Comme Haldy, Marc Vincent semble ne s'être établi qu'après 1813 pour bénéficier du vide fiscal laissé par la fin du régime français. Le nouveau système de 1816 ne devait donc pas le réjouir. En fait, il ne parvint pas à développer sa production très modeste. En 1817, l'administration croit même savoir qu'il a cessé de fabriquer<sup>31</sup>. En 1819 on le trouve "pauvre et malade"; il ne présente au timbre que 1345 jeux sur un total de 30'752<sup>32</sup>. Mais il persiste et, à en croire les annuaires genevois, son atelier au 4 de la rue des Chaudronniers ne disparaît qu'après 1828.

### **La Chambre des comptes imperturbable.**

Mais revenons au régime fiscal. La Chambre des comptes resta insensible à des requêtes contradictoires et ne modifia l'Arrêté de 1816 ni pour en revenir au régime de 1782, comme le suggéraient les cartiers, ni pour réintroduire le système français souhaité par le Directeur du timbre. Tout au plus renonça-t-on aux droits sur 100 sixains exportés par Gassmann, en 1818, à destination d'un certain Jeantelle à Monthey (Valais)<sup>33</sup>.

Le 15 mars 1821, à la demande de la Chambre des comptes, MM. Martin, Auditeur du 3ème arrondissement, et Jacquinod, receveur de l'Enregistrement accompagnés de l'huissier Aillot font une visite chez les cartiers. Cette visite n'eut aucun succès<sup>34</sup> comme le constate le Conseiller d'Etat J. P. Pictet, Lieutenant de Police<sup>35</sup>, pour qui l'usage de cartes non-timbrées ou anonymes est rare et se limite tout au plus à quelques jeux importés. En revanche, des revendeurs peu scrupuleux réassortiraient et rafraîchiraient de vieilles cartes (déjà timbrées) et les revendraient comme neuves. Cette pratique plus fréquente contribuerait à diminuer le revenu du timbre. Pour l'éliminer, il faudrait revoir les procédures en vigueur et, par exemple, prévoir des enveloppe-bande moins solide, séparer le paiement du droit et l'apposition de la bande ou alors parapher les As timbrés au moment de la mise sous bande, de manière à empêcher une deuxième présentation, ou encore effectuer des contrôles plus stricts chez les fabricants. Pourtant, dans un arrêté du 11 juin sur la perception du droit de timbre sur les cartes à jouer, le Conseil d'Etat ne fait que confirmer celui du 29 juin 1816<sup>36</sup>.

---

29. Ibidem

30. AEG, Finances D 30/8 du 22 mai 1820

31. AEG, Finances D 23/2 No. 181 du 8 juillet 1817

32. AEG, Finances D 30/8 du 22 mai 1820

33. AEG, Finances D 25/1 du 2 janvier 1818 et du 8 janvier 1818

34. AEG, Finances D 33/10 du 15 mars 1821

35. AEG, Finances D 33/10 du 16 mars 1821

36. Recueil, Tome VII, année 1821

Dans un article paru à Paris en 1835, M. L. G. Cramer, Directeur de l'enregistrement et du timbre depuis déjà plus de 20 ans, expose avec conviction la supériorité générale de la législation genevoise relative aux impôts indirects sur le système correspondant appliqué en France. Pour lui, il n'est qu'une exception à cette règle: c'est l'impôt sur les cartes à jouer à l'égard duquel il se montre aussi critique qu'il l'était déjà en 1816 - avec peut-être un début de résignation: "Comme il n'y a ni exercices ni visites chez les fabricants de cartes et dans les lieux publics, cet impôt est à peu près volontaire, et on ferait mieux de la supprimer, parce qu'il n'atteint que les contribuables de bonne foi"<sup>37</sup>.

### **Dernière période et fin du Droit de Timbre sur les cartes à jouer.**

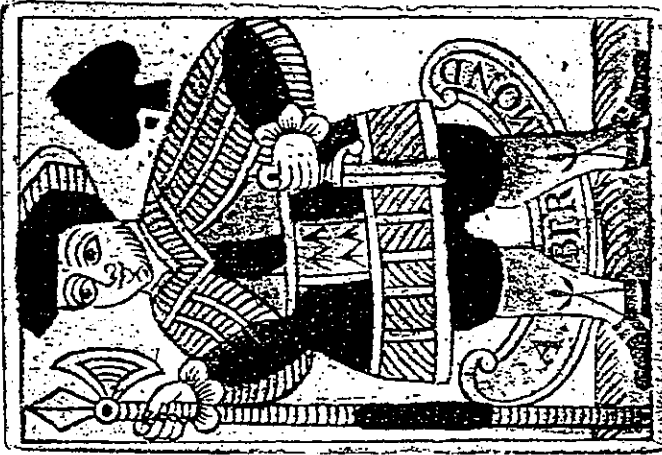
En 1838, la Monnaie genevoise revint au système décimal que la Restauration de 1814 avait abandonné; le droit sur les cartes fut donc converti de 3 sols en 12 centimes par jeu à compter du 1er janvier 1839<sup>38</sup>. Ainsi, Genève n'eut donc plus à procéder à des adaptations majeures lorsque la monnaie fédérale fut unifiée en 1850, sur la base du système décimal du franc français. Quant à l'ajustement des taux aux nouvelles valeurs, elles pouvaient attendre: ce n'est fut en effet que le 10 septembre 1859 que la Loi sur le timbre, remplaçant la 3ème Partie du Titre 1er de la Loi du 8 juin 1838 sur les contributions publiques, disposa, dans sa Section III, "Timbre des cartes à jouer" (article 20):

"Les cartes à jouer de toute espèce, quels que soient le lieu de leur fabrication et celui de leur destination seront soumises à un droit de timbre de 10 cent. par jeu"<sup>39</sup>.

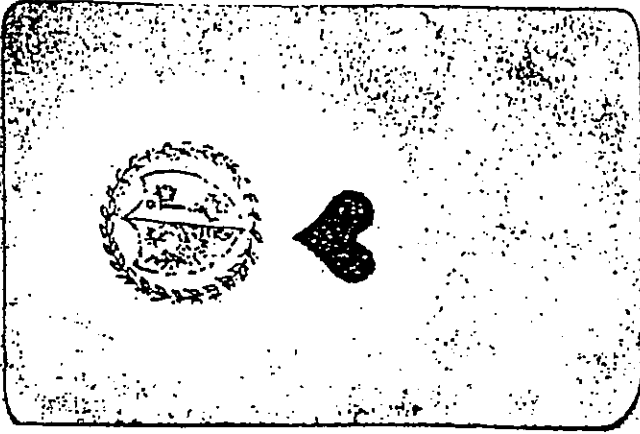
On remarquera la "réduction" de 2 centimes par jeu qui ne fait cependant que corriger le montant du droit inchangé, compte tenu de la valeur effectivement supérieure de la nouvelle monnaie helvétique. Ce qui est plus important, c'est que le droit serait désormais prélevé non seulement sur les cartes utilisées à l'intérieur - qu'elles fussent fabriquées à Genève ou importées - mais aussi sur les cartes exportées. C'était pourtant l'époque où François Gassmann était encore seul cartier à Genève<sup>40</sup>. Or, né en 1792, il arrivait déjà à un âge où l'on songe à la retraite. Il n'avait pas de successeur et son frère Louis qui travaillait encore avec lui en 1828 avait semble-t-il disparu. Le fisc harcelait donc une fabrication de cartes qui était sur le point de s'éteindre.

Le 1er février 1865, soit six ans plus tard, une nouvelle Loi sur le timbre<sup>41</sup> ne mentionnera plus les cartes à jouer désormais définitivement libérées. Avait-on fait une faveur à un artisanat en voie de disparition? En réalité Gassmann poursuivit ses

- 
37. Articles parus dans "Revue Etrangère et Française de Législation et d'Economie politique", tirés à part publiés en 1836 par A. Cherbuliez à Genève sous le titre "Notice sur le système financier du Canton de Genève". Voir p. 22.
  38. Loi sur les contributions publiques, du 8 juin 1838, Titre premier, 3ème Partie, Section IV, article 256. (Recueil, Tome XXIV, 1838, pages 169 et suivantes, notamment 242). Voir aussi Loi sur les contributions publiques pour l'année 1839, du 8 juin 1838, Section IV, Timbre sur les cartes à jouer, art. 17 (Recueil, Tome XXIV, 1838, pages 89 et suivantes, notamment 93).
  39. Recueil, Tome XXXV, 1859, pages 425 et suivantes, notamment 434 et 435.
  40. Dès 1851, il est installé Terraillet 194 puis, dès 1866, à la Rue du Marché 40 et Rue Traversière 19 (AEG, Archives C 43, fol. 893-894).
  41. Recueil, Tome LI, 1865, Pages 125 et suivantes.



Valet de pique de  
(Jean-)A(ntoine) Ber-  
mond. Selon la note datée  
au verso, cette carte est  
antérieure au 14 mars  
1793.



As de coeur timbré d'un  
jeu signé Gassmann. Vers  
1850.

activités jusqu'à la fin des années 60. A noter qu'en 1870, paraissent deux annuaires qui ne sont pas d'accord entre eux: Le Bottin<sup>42</sup> donne "Goëtz et Gassmann", l'Indicateur<sup>43</sup> "Borel, Vve ancien. Gassmann". Après l'associé, voilà donc un successeur qui, à son tour, cédera bientôt sa place à Sidney Albaret. Après la mort de ce dernier en 1883, le métier disparaîtra de Genève en 1885, 20 ans après la suppression définitive du droit de timbre sur les cartes à jouer.

\* \* \*

### Résumé

Années	Jeu complet	Droit par jeu	Jeu de piquet ou d'ombre
(1714)		(3 sols)	
1722	6 sols <sup>44</sup>		5 sols 6 deniers <sup>45</sup>
1782 - 1798		3 sols 6 deniers	
1798 - 1813		Régime français	
1816 - 1838		3 sols	
1838 - 1859		12 centimes	
1859 - 1865		10 centimes	

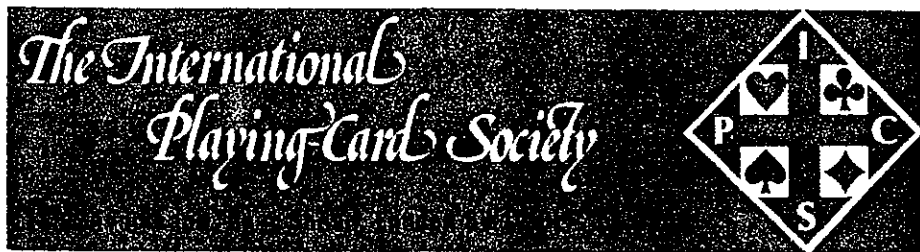
\* \* \*

(à suivre)

B. Eberhard, Septembre 1992 / novembre 1994

---

42. Bottin genevois, publié par Catalan & Page.  
43. indicateur, publié par Vérésoff & Carrigues.  
44. Prix du jeu, taxe comprise.  
45. Idem



### Internet playing-card forum announcement

I am recently returned from attending the annual convention of the International Playing-Card Society held in Vitoria, Spain. One of the suggestions made to me by a fellow IPCS member during the convention is that there are enough playing-card enthusiasts who have a computer and access to an Internet connection to start a discussion forum there for playing-card enthusiasts. The idea would be that you would send an electronic mail message (called e-mail for short) to an address to join the list; e-mail sent to the address would be forwarded to everyone else who had joined. This idea has been widely used for many years for discussion forums among scientists and more recently is used for discussion on the arts and on many recreational subjects.

There is only one way to find out whether there are enough playing-card enthusiasts with access to the Internet via their computer—that is to try it. Since I work at a university and it is an easy thing for me to do I have set up such a list. I am asking for your help to make it known around the world. In particular I am asking for two things:

1. I enclose information on how to join and use this list. Please include these details in your society publication.
2. The list is for everyone regardless of whether they belong to a playing-card society or not. It would be a good place for you to make people aware of your own society and perhaps find new members in your own country (or others, perhaps). One of the features of the list I have set up is that it is possible to retrieve a file of information. I intend to create a file containing information on all the playing-card societies of which I am aware—please give me the details of your society so they can be added to the file. I enclose with this letter an example of the kind of information I feel would be suitable. Feel free to give me the information in your own language if you would like, but remember that I will be limited to using 7-bit ASCII representation so accents such as umlauts will not be possible.

I am also willing to create files for any other information which you think might be of interest to playing-card enthusiasts. An example is a calendar of your society events, or announcement of an auction which you might be holding. Write to me with this information and I will place it on the university computer.

I look forward to hearing from you.

Kind regards,

Daphne Tregear

## Playing-Cards Join The Internet

A list called "playing-cards" has been set up at a site on the Internet to act as a discussion forum for playing-card enthusiasts. If you would like to discuss your interest in cards with others who can send and receive electronic mail from their computer you are invited to join the list and contribute to it. It is also intended that the list will act as a point from which you may pick up information about the activities of the various playing-card societies around the world.

To register send an electronic mail message to  
Majordomo@cs.man.ac.uk  
with the body of the message saying  
subscribe playing-cards

The list is managed by a piece of software called "Majordomo". It is easy to use—to receive instructions on using it send an electronic mail message saying  
help  
to Majordomo@cs.man.ac.uk.

To send a message to everyone else who has registered to use the "playing-cards" list, send your message to  
playing-cards@cs.man.ac.uk

This list is for you to discuss your interest on playing-cards with others, whether your interest is in research, history, collecting or card games. It is not necessary to write your discussions in the English language to be able to join in.

Daphne Tregear  
34 Guest Road  
Prestwich  
Manchester  
United Kingdom M25 3DL



Ed. S A L Z M A N N  
Grubenstr.5/Postfach 1521  
3072 Ostermundigen 1

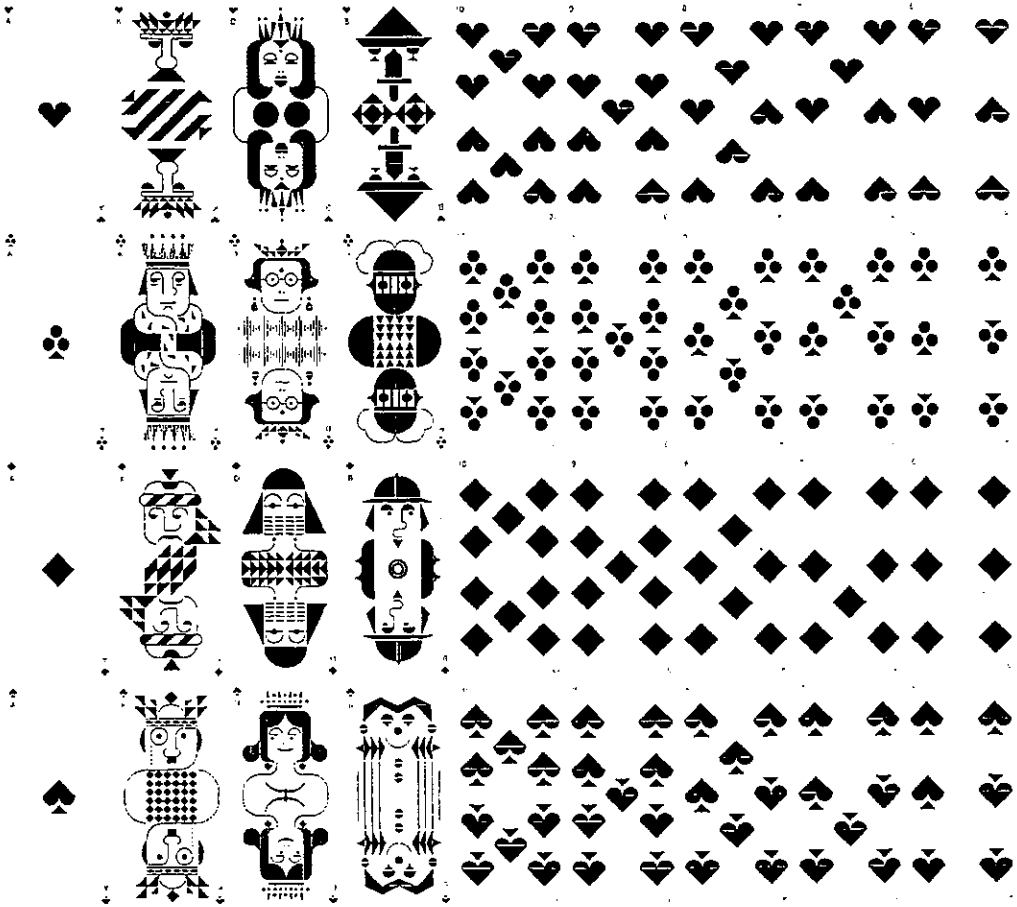
=====  
(Tel. 031 / 931'05'12)

KARTENSPIELE unterschiedlicher Herkunft  
(Länder) zum Teil ungespielt können zu  
vorteilhaften Bedingungen abgegeben wer-  
den.  
Verzeichnis mit Abbildungen steht auf  
Anfrage hin zur Verfügung.

---



# Typographie als Kunstform



Herz = Osteuropa, Kreuz = Westeuropa, Karo = Orient und Schaufeln = Mitteleuropa

Noch vor Weihnachten kommt das neueste Werk des Krienser Kartenmachers Léon Schnyder in den Verkauf. Als ehemaliger Typograph hat er dieses "Typo Jass" mit Blei- und Messingelementen gestaltet. Ein Team von fünf Handsetzern besorgte im "Nostalgie-Keller einer befreundeten Druckerei die aufwendige Satzarbeit. Der sechste Mann war der Drucker. Das Spiel mit französischen Farbzeichen wurde in Bordeauxrot und grauoliv im Buchdruck erstellt. Der speziell gestaltete Kartenwickel hat innen die Entstehungsgeschichte mit drei Bildern aufgedruckt, ist von 1-300 nummeriert und von Léon Schnyder handsigniert. Die Kartenrückseite ist mit kalligraphischen Initialen des Gestalters in Offset gedruckt.

Sichern Sie sich diese Rarität rechtzeitig - der Cartophilia-Subskriptionspreis beträgt sFr. 80.-- + Versandkosten.

Bestelladresse: Léon Schnyder, Wydenhofweg 6, 6010 Kriens, Telefon 041 - 41 73 03

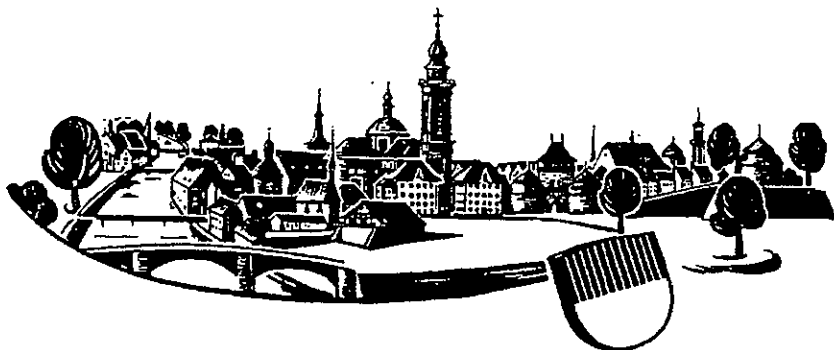
## A N K U E N D I G U N G

Die Jahresversammlung 1995 der CARTOPHILIA HELVETICA wird

Samstag / Sonntag, 13./14. Mai

in SOLOTHURN und MUEMLISWIL stattfinden.

Halten Sie sich bitte diese beiden Tage frei. Ein aussergewöhnliches Programm ist in Vorbereitung!



## A T T E N T I O N

L'Assemblée annuelle 1995 de CARTOPHILIA HELVETICA aura lieu

les 13 / 14 Mai

à SOLEURE et à MUEMLISWIL

Un programme attrayant est en préparation. Un bon conseil:  
Réservez les deux jours!



## Tiffany Harlequin Playing Cards

Jeu dessiné par C.E. Carryl pour la compagnie  
de bijoutiers Tiffany à New-York en 1879

*Coll. Musée Français de la Carte à Jouer Issy-les-Moulineaux*